Diabète et pension d’invalidité : la Fédération vous propose une nouvelle rubrique

Vous sollicitez régulièrement le service Diabète et Droits concernant la mise en invalidité, ses rapports avec le maintien d’une activité professionnelle et sa possibilité de prétendre à une pension pour une personne vivant avec un diabète. Je vous propose de découvrir ensemble cette nouvelle rubrique.

Vous êtes atteint de diabète et vous vous posez des questions sur la pension d’invalidité ? La nouvelle rubrique Invalidité de notre site internet est faite pour vous !

Qu’est-ce que l’invalidité ? A qui s’adresser ? Quelles répercussions une mise en invalidité peut avoir sur l’activité professionnelle ? Il est important de clarifier la situation pour toutes les personnes vivant avec un diabète. Découvrez dès à présent notre nouvelle rubrique et n’hésitez pas à contacter Jeanne, notre juriste, au service Diabète et Droits pour toute question supplémentaire !

Diabète et Droits, le service juridique de la Fédération, est à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations juridiques en lien avec le diabète. Ces interrogations peuvent concerner bien des domaines, et notamment celui de l’activité professionnelle et des dispositifs existants en cas de difficultés pour maintenir son activité professionnelle en l’état.

Pour contacter Diabète et Droits :

Par mail à l’adresse juriste@federationdesdiabetiques.org
Par téléphone lors d’une permanence, le mardi de 8h à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 18h au 01 40 09 24 25.